



CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE RELATIF À LA MISE AUX NORMES SÉCURITAIRES DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE BRESSE

Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément à l'art. 17 al. 3 e) du règlement du Conseil général du 13 octobre 2025, la Commission de gestion du Conseil général de Vétroz (ci-après :« COGEST ») a examiné la demande de crédit supplémentaire pour la salle de gymnastique de Bresse. Le mandat lui a été confié par Madame la Présidente du Conseil général, Cindy Papilloud, en date du 6 avril 2026 dernier par email.

À l'issue de l'étude de cette demande, la COGEST vous adresse son rapport en vue de la **séance extraordinaire du Conseil général du 18 mai 2026** prochain qui traitera de ce sujet.

Table des matières

Table des matières	1
1. ENTRÉE EN MATIÈRE	2
2. ÉTUDE DE LA DEMANDE DE CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE	2
3. AMENDEMENT À LA DEMANDE DE CRÉDIT	4
4. VOTE FINAL	5

1. ENTRÉE EN MATIÈRE

Lors de la séance du 13 avril 2026, la COGEST s'est réunie et a accepté l'entrée en matière sur la demande de crédit supplémentaire pour la salle de Bresse, à l'unanimité des sept membres présents.

2. ÉTUDE DE LA DEMANDE DE CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE

Les documents transmis par la Présidente du Conseil général ont été passés en revue et discutés au sein de la commission, la commission étant mandatée pour effectuer l'étude du projet sur les pièces administratives transmises par l'administration communale. Cette demande de crédit supplémentaire pour la mise aux normes sécuritaires de la salle de gymnastique de Bresse concerne la rubrique comptable suivante 3410.5040.00 :

Rubrique	Budget 2026	Crédit supplémentaire	Budget amendé 2026
3410.5040.00 Bresse – mise à jour sécurité	CHF 233'000.-		
3410.5040.00 Bresse – sol salle de gym	CHF 51'000.-		
3410.5040.00 Plantys – vestiaires douches	CHF 55'000.-		
Total	CHF 339'000.-	CHF 543'000.-	CHF 882'000.-

Le Conseil municipal demande donc un crédit supplémentaire de CHF 543'000.- pour cette rubrique. Ce qui porte le budget amendé à CHF 882'000.-. Il a mandaté l'entreprise IGNIS-Concept sàrl afin d'effectuer un concept de protection incendie permettant à la salle de gymnastique de Bresse d'accueillir plus de 300 personnes. Le document présente les problèmes actuels et liste les différents travaux à effectuer (chapitre « Résumé des mesures à prendre »).

Il mentionne également la convention d'utilisation suivante :

« Les plans d'aménagement doivent être remis aux organisateurs de manifestations avec le règlement d'utilisation.

L'engagement de l'organisateur à respecter les mesures organisationnelles, le règlement d'utilisation et la capacité maximale sera mentionné dans le contrat de location qui sera signé par celui-ci.

Si la manifestation réunit plus de 300 personnes un responsable de la sécurité doit être désigné.

Le personnel doit être informé sur la procédure d'évacuation, la transmission de l'alarme, l'emplacement et l'utilisation des moyens de défense incendie. »

C'est ensuite l'entreprise Fabrik42 qui est responsable du projet et donc de la réalisation des travaux. La COGEST remarque que le montant total du devis de Fabrik42 (avec TVA) est de CHF 775'856.40. La somme du crédit supplémentaire demandé et du montant déjà au budget 2026 (CHF 233'000.-) pour la mise à jour sécurité se monte à **CHF 776'000.-**, montant qui semble donc coïncider avec le montant total du devis.

Cependant, la commission remarque que le devis de Fabrik42 fait mention à la position « 281.1 Réfection des sols de la salle de gym » d'un montant de CHF 51'000 qui était déjà prévu au budget 2026 sous « 3410.5040.00 : Bresse – sol salle de gym » et non sous « 3410.5040.00 : Bresse – mise à jour sécurité ». La COGEST propose donc un amendement à la demande de crédit supplémentaire afin de corriger le montant demandé par le Conseil municipal.

La commission relève finalement que le devis ne contient pas uniquement des travaux pour la mise aux normes sécuritaires mais également d'autres éléments de rénovation comme la réfection de l'étanchéité sur l'avant-toit ou le changement des façades en bois de la salle. Deux rapports complémentaires (établis par Fabrik42 et Chatelet SA) appuient les travaux nécessaires. À noter que le rapport sur les façades concerne également le bâtiment de l'école.

Les membres s'accordent à dire qu':

- 1) Il faudrait que les travaux de remises aux normes sécuritaires (issues de secours, indications lumineuses, etc.) se fassent en premier lieu de façon à ce que les sociétés du village puissent rapidement retrouver la pleine capacité de la salle (1000 personnes), contre les 300 personnes actuellement.
- 2) Il est préférable d'effectuer les travaux en une fois plutôt que de recommencer plus tard, ce qui entraînerait des charges/frais supplémentaires. La commission ne demande donc pas d'adaptation du projet.

3. AMENDEMENT À LA DEMANDE DE CRÉDIT

Nature du crédit supplémentaire	Dépense non-liée
Objet	Mise aux normes sécuritaires de la salle de gymnastique
Dicastère / service concerné	3 Culture, sports et loisirs, églises
Centre d'activité concerné	3410 Sports
Rubrique comptable	3410.5040.00
Intitulé de la rubrique ou de l'objet	Infrastructures de Bresse & Plantys
Montant prévu au budget 2026	CHF 339'000.-
Modification du crédit supplémentaire	CHF 492'000.- au lieu de CHF 543'000.-
Montant total de la rubrique	CHF 831'000.-
Justification	<p>Au budget 2026, la rubrique 3410.5040.00 est en réalité séparée en 3 positions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bresse – mise à jour sécurité : CHF 233'000.- - Bresse – sol salle de gym : CHF 51'000.- - Plantys – vestiaires douches : CHF 55'000.- <p>Le tout pour un total de CHF 339'000.-</p> <p>Le devis de Fabrik42 pour les travaux de la salle de gymnastique de Bresse fait état d'un montant total de CHF 776'000.-</p> <p>Or dans ce devis, la partie pour le sol de la salle de gymnastique est déjà incluse à hauteur de CHF 51'000.-</p> <p>Il manque donc réellement au budget un montant de $776'000 - 51'000 - 233'000 = 492'000.-$ et non $776'000 - 233'000 = 543'000.-$</p> <p>La rubrique se présentera donc ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bresse – mise à jour sécurité : CHF 725'000.- - Bresse – sol salle de gym : CHF 51'000.- - Plantys – vestiaires douches : CHF 55'000.- <p>Total : CHF 831'000.- et qui correspond également à la somme budget 2026 initial 339'000 + crédit supplémentaire 492'000.</p>

4. VOTE FINAL

Au vu de ce qui précède et à l'unanimité des cinq membres présents, la COGEST recommande donc au Conseil général l'acceptation de cet amendement à la demande de crédit supplémentaire.

Ainsi fait et décidé à Vétroz, le 22 avril 2026.

Le Président

Frédéric WALTER



Le Rapporteur

David BLANCHET

